



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
et des collectivités locales**

Arrêté DRCL/BI n° 2020- 71

Syndicat d'eau de l'Anjou – Modification des statuts : Transfert du siège social

**Le Préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-20, L. 5711-1 à L. 5711-5 ;

Vu le décret du Président de la République du 7 mai 2019 portant nomination de M. René BIDAL en qualité de Préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté SG/MPCC n° 2019-129 du 15 novembre 2019 portant délégation de signature à Mme Magali DAVERTON, secrétaire générale de la préfecture ;

Vu l'arrêté DRCL-BI n° 2017-122 du 13 décembre 2017 modifié, portant création, à compter du 1^{er} janvier 2018, du syndicat d'eau de l'Anjou ;

Vu la délibération n° 2019/13-XII/19 du 13 décembre 2019 du comité syndical du syndicat d'eau de l'Anjou, proposant le transfert du siège du syndicat ;

Vu les avis favorables des conseils communautaires des communautés de communes :

- Anjou Bleu Communauté du 28 janvier 2020,
- Anjou Loir et Sarthe du 23 janvier 2020,
- Loire Layon Aubance du 18 juin 2020,
- Vallées du Haut-Anjou du 20 février 2020 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Maine-et-Loire,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'article 5 des statuts du syndicat d'eau de l'Anjou, annexés à l'arrêté DRCL-BI n° 2019-152 du 16 octobre 2019, est remplacé par les dispositions suivantes :

"Art. 5. - Le siège social du syndicat est établi au 12 rue Joseph Fourier – CS 10025 - 49071 BEAUCOUZÉ Cedex".

Article 2. - La secrétaire générale de la préfecture, la sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu, le directeur départemental des finances publiques, le président du syndicat d'eau de l'Anjou et les présidents des communautés de communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le **- 2 JUIL. 2020**

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture,

Magali DAVERTON